

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
MOT DE LA DIRECTION.....	2
COMMENT UTILISER L'AGENDA SCOLAIRE.....	3
MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE.....	4
NOS PARTENAIRES	5
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE	6
VALEURS	7
APPLICATION DES RÈGLES DE CONDUITE	8
RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNES ET ADULTES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF	15
NORMES ET MODALITÉS	17
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	20
EXEMPLE D'UNE PAGE DE TITRE.....	21
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	22
HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS	23



320, rue de l'Église
Donnacona (Québec)
G3M 2A1
418 285-2612
esdo@csssportneuf.gouv.qc.ca

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents, chers élèves,

D'emblée, nous nous permettons de vous rappeler la mission de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier pour favoriser la réussite de tous. Ainsi, jour après jour, l'équipe de l'école secondaire de Donnacona consacre son temps et ses énergies à créer un milieu de vie qui favorise le respect, l'engagement et la valorisation. Par le biais de ces valeurs, nos intentions éducatives sont orientées vers l'organisation d'un milieu de vie sain et stimulant, favorisant la prise en charge personnelle et toutes les formes de réussite.

Cet agenda sera utile à la planification et à la réalisation du travail scolaire. **Nous vous invitons à prendre connaissance des règles de vie de notre établissement scolaire et à apposer votre signature à la première page de cet agenda en guise d'engagement.**

Finalement, chers élèves, il importe de vous rappeler que vous êtes les premiers responsables de votre réussite scolaire. Parallèlement, les membres de l'équipe-école, en collaboration avec vos parents, demeureront de fidèles ressources pour vous accompagner vers votre réussite éducative.

Bonne année scolaire 2024-2025!

Jean-François Garneau

Directeur

Marilyn Bernard

Directrice adjointe

Steeve Brière

Directeur adjoint

Sonia Douville

Directrice adjointe

Florian Sibille

Directeur adjoint

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- On entend par **ÉCOLE** le lieu physique (bâtiment et terrain qui l'entourent) et tout autre endroit où se déroule une activité sous la responsabilité de l'école (échanges étudiants, journées d'activités, sport scolaire, visites, transport scolaire, etc.).
- Le présent règlement s'applique en tout temps (jours de classe, jours d'examens, voyages, activités parascolaires, etc.).
- Le présent règlement pourrait être modifié pendant l'année scolaire, et ce, sans préavis. Dans une telle situation, le règlement serait présenté au personnel et au conseil d'établissement (CÉ) pour approbation. Le personnel, les élèves et leurs parents en seraient avisés. Les parents peuvent faire entendre leurs suggestions ou commentaires en passant par le CÉ.

COMMENT UTILISER L'AGENDA SCOLAIRE

1. Consigne les informations transmises par chacun des enseignants.
2. Si un devoir est donné, note ce qui est à faire la journée même et inscris à la date de remise : « remettre le devoir ».
3. Inscris la date d'un test, d'une évaluation ou d'un examen à la date indiquée lorsque l'information est transmise.
4. Inscris ensuite, à au moins 2 endroits différents (la veille de l'examen et 3 jours avant, par exemple), la matière à étudier.
5. Note tes récupérations afin de mieux planifier tes devoirs et ton étude.
6. Finalement, n'oublie pas d'inscrire tes activités de loisirs en soirée.

À GARDER EN TÊTE

- ★ En fin de journée, afin de ne rien oublier pour tes devoirs et ton étude, il est important de bien regarder ton agenda scolaire lorsque tu fais ton sac avant de quitter l'école.
- ★ Au moment de commencer tes devoirs et ton étude, ouvre TOUJOURS ton agenda scolaire en premier et garde-le ouvert devant toi. Cela te permet de ne rien oublier et d'évaluer la priorité de chaque tâche.

Source : Valérie Morasse, psychoéducatrice et Anabel Morissette, stagiaire en psychoéducation (2016)

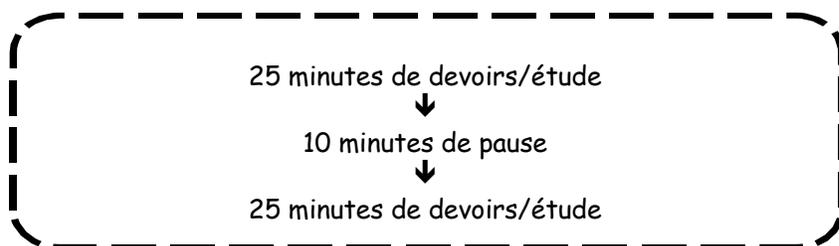
MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE

1. **PAUSE** - En arrivant à la maison, je prends le temps de me détendre un peu en mangeant une collation.
2. **ENDROIT CALME** - Je m'installe dans un endroit tranquille et j'éloigne toutes distractions.
3. **AGENDA SCOLAIRE** - J'ouvre mon agenda scolaire afin d'identifier clairement ce que j'ai à faire.
4. **DEVOIRS** - Je fais ensuite les devoirs prévus à mon agenda scolaire pendant plus ou moins 30 minutes. Je commence par ce qui me tente le moins ou ce qui est le plus urgent à faire. Je termine par ce que je préfère (c'est plus motivant). Je ne fais pas corriger mes devoirs par mes parents. Je vais les corriger en classe avec mes enseignants.
5. **SI JE SUIS « BLOQUÉ », VOICI CE QUE JE PEUX FAIRE :**
 - J'essaie de revoir ou de réentendre mon enseignant lorsqu'il expliquait la matière. Je réfléchis à la matière vue en classe.
 - Je cherche les notions dans mes notes de cours ou dans mon manuel et je tente de comprendre.
 - Je demande de l'aide à un parent, à un ami ou je me réfère aux ressources disponibles avec *alloprof* (site *alloprof.qc.ca*, ou la nouvelle plateforme ou par téléphone.
Si je ne comprends toujours pas, je mets un point d'interrogation (?) à côté du numéro et je demande à mon enseignant de m'expliquer.

alloprof

+1 888-776-4455

6. **JE RELIS LA MATIÈRE** - Je prends le temps de relire la matière des cours que j'ai eus pendant la journée. Je peux aussi le dire de façon verbale à mes parents (5 à 10 min par cours).
7. **J'ÉTUDE** - Je fais mon étude lorsque j'ai un examen à venir. J'utilise différentes techniques pour mémoriser la matière (la dire à voix haute, faire des tableaux ou des résumés, demander à quelqu'un de me poser des questions afin de vérifier si j'ai bien compris ou retenu la matière, etc.).
8. **60 MINUTES** - Mes devoirs et mon étude devraient me prendre en moyenne 60 minutes tous les soirs. Je fais mes devoirs et j'étudie selon le 25-10-25.



Source : Valérie Morasse, psychoéducatrice et Jeanne Tessier, orthopédagogue (2017)



BOTTIN JEUNESSE



MAISONS ET LOCAUX DES JEUNES



Donnacona	418 285-3284
Pont-Rouge	418 873-4508
Neuville	418 876-1030
St-Basile	418 329-3975
Portneuf	418 286-3844
Saint-Marc	418 268-3862
St-Raymond	418 337-3131
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	418 441-8991

J'ME CHERCHE un emploi \$\$\$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Donnacona	418 329-1357
Pont-Rouge	418 329-1357
Saint-Marc	418 329-1357
St-Raymond	418 329-1357
St-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	418 329-1357

\$\$\$ Suite...

CENTRE DE FORMATION DE PORTNEUF 418 285-5018

NORMES DU TRAVAIL www.cnesst.gouv.qc.ca

ÉDUCALOI educaloi.qc.ca

JUSTICE

AIDE JURIDIQUE DE QUÉBEC SECTION JEUNESSE 418 643-1235

CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ 418-614-2470

DÉPENDANCE



JEU, AIDE ET RÉFÉRENCES (24H) 1 800 461-0140

DROGUE: AIDE ET RÉFÉRENCES (alcool et médicaments inclus) (24H) 1 800 265-2626

Santé mentale

L'ARC-EN-CIEL 418 285-3847

Deuil

DEUIL-JEUNESSE 418 624-3666



SANTÉ et SERVICES SOCIAUX

CLSC (CLINIQUE JEUNESSE) TU PEUX PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'INFIRMIÈRE À L'ÉCOLE AU LOCAL #2108

Donnacona	418 285-2626 (#15386)
St-Raymond	418 337-4611 (#15909)
St-Marc	418 268-3571 (#15637)
Pont-Rouge	418 873-6062

URGENCE SOCIALE 418 661-6951 (CENTRE JEUNESSE (DPI))

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL (24H) 811

AIRE OUVERTE ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/aireouverte



J'AI BESOIN DE PARLER

TEL-JEUNES (24H) 1 800 263-2266

JEUNESSE, J'ÉCOUTE (24H) 1 800 668-6868

VIOL-SECOURS 418 522-2120

MAISON L'ÉCLAIRCIE 418 650-1076 (troubles des conduites alimentaires)

SOS VIOLENCE CONJUGALE 1 800 363-9010 (par texto) 1 438 601-1211

SOS GROSSESSE 1 877 662-9666

HÉBERGEMENT



GÎTE JEUNESSE À STE-FOY (Garçons 12-17 ans) 418 652-9990

MAISON RICHELIEU (24h, filles 12-17 ans) 418 659-1077

Hébergement d'urgence (ex.fugue) 

SQUAT BASSE-VILLE (24H) 418 521-4483

Accompagnement au logement

L'ARC-EN-CIEL 418 285-3847

?? Autres ressources

211 211.quebecregions.ca

APPLICATION RESO www.reso.cool

QG DE PORTNEUF qgdeportneuf.com

Diversité sexuelle



GRIS-QUÉBEC 418 523-5572

ATQ (Aide aux Trans du Québec) Ligne d'écoute et d'intervention ecoute@atq1980.org / 1 855 909-9038 #1

Aide aux devoirs

ALLOPROF alloprof.qc.ca

URGENCE



CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE 418 285-3283

CENTRE DE CRISE DE QUÉBEC 418 688-4240

POLICIER, POMPIER, AMBULANCE 911

CENTRE ANTI-POISON (24H) 1 800 463-5060

AIDEZMOISVP.CA

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

VALEURS

RESPECT

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DÉMONTRENT DU RESPECT EN :

- suivant les règles de vie de l'école;
- utilisant un langage et des gestes appropriés;
- étant ouvert d'esprit et inclusif envers les différences;
- étant soucieux de l'environnement;
- étant courtois;
- faisant preuve de savoir-vivre;
- représentant positivement l'école.

ENGAGEMENT

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE FONT PREUVE D'ENGAGEMENT EN :

- étant présent et assidus en classe;
- persévérant devant les difficultés;
- fournissant les efforts nécessaires dans leur travail;
- adoptant une attitude positive;
- participant activement en classe;
- demandant l'aide nécessaire à leur réussite;
- s'impliquant dans la vie de l'école;
- se mobilisant pour leur réussite éducative.

VALORISATION

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DÉMONTRENT DE LA VALORISATION EN :

- faisant preuve de leadership positif;
- étant fiers de leurs réussites individuelles et collectives;
- reconnaissant leurs forces;
- ayant un discours positif envers eux-mêmes et les autres;
- participant aux activités scolaires qui leur permettent de développer leur sentiment d'appartenance et d'efficacité personnelle.

APPLICATION DES RÈGLES DE CONDUITE

1. ASSIDUITÉ

COMPORTEMENT ATTENDU

Je suis présent à tous mes cours selon l'horaire prévu.

Lors d'une absence à un cours, je dois m'assurer, auprès de mes pairs ou de mon enseignant, du travail et des devoirs à faire durant mon absence.

Toute absence doit être **signalée au préalable par les parents**, en appelant au secrétariat de l'école au 418 285-2612. La direction se réserve le droit de refuser un motif d'absence motivée par le parent.

Exemples de motifs d'absences acceptées par la direction (une pièce justificative pourrait être exigée) :

- Maladie ou accident;
- Mortalité d'un proche;
- Convocation au tribunal;
- Activités reconnues par l'école (sportives, culturelles ou autres);
- Rendez-vous médical ou avec un professionnel de la santé;
- Examen de cours de conduite;
- Événement hors de contrôle et jugé comme force majeure par l'école.

Le flânage dans l'école et sur les terrains de l'école pendant les heures de cours n'est pas toléré.

EXEMPTION D'UN COURS :

Pour être dispensé d'un cours, un **billet médical** devra être remis au secrétariat. Le billet devra mentionner les raisons ainsi que la durée. L'élève sera alors dirigé vers un local déterminé par un membre du personnel de l'école. L'utilisation du cellulaire demeure interdite.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

- Communication aux parents;
- Retenue

Chaque absence non motivée entraînera une retenue.

Une absence à une retenue entraînera une suspension interne d'une demi-journée.

2. PONCTUALITÉ

COMPORTEMENT ATTENDU

Je me présente en classe AVANT le son de la 2e cloche qui indique le début de chaque cours.

Mon arrivée APRÈS la cloche du début du cours sera considérée comme un retard non motivé. Un retard non motivé de plus de 15 minutes sera considéré comme une absence non motivée.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

L'accumulation de 5 retards non motivés entraînera une retenue. Chaque retard supplémentaire entraînera une retenue supplémentaire.

Les retards seront remis à zéro au début de chaque étape.

3. MATÉRIEL SCOLAIRE

COMPORTEMENT ATTENDU

Je me présente en classe muni du matériel nécessaire pour le cours (exemple : manuels, crayons, papier, règle, gomme à effacer, vêtements d'éducation physique, etc.).

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

L'accumulation de 5 oublis de matériel entraînera une retenue. **Chaque oubli de matériel supplémentaire entraînera une retenue supplémentaire.**

Les oublis de matériel seront remis à zéro au début de chaque étape.

4. ALIMENTATION

COMPORTEMENT ATTENDU

En conformité avec la politique de la nutrition et des saines habitudes de vie, **il est interdit de posséder ou de consommer des boissons énergisantes à l'école** en tout temps.

Sur l'heure du dîner, toute nourriture doit être consommée au rez-de-chaussée de l'école.

Note : l'eau est la seule boisson tolérée en classe et **à la bibliothèque.**

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

La progression des conséquences sera en fonction des manquements et à la discrétion de la direction.

5. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

COMPORTEMENT ATTENDU

En tout temps, je respecte les lieux physiques et les terrains de l'école.

Tout matériel prêté ou mis à la disposition de l'élève doit être remis dans son état initial (livres, manuels, casier, etc.).

N.B. Je dois garder mon casier verrouillé, car l'école ne se porte pas garante des objets personnels perdus ou volés.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Le matériel volontairement endommagé, vandalisé, perdu ou **volé**, devra être nettoyé, réparé ou remplacé par l'élève et ses parents.

Tout lieu volontairement endommagé ou vandalisé devra être nettoyé par l'élève ou aux frais de ses parents.

La progression des conséquences sera en fonction des manquements et à la discrétion de la direction.

6. RESPECT DES AUTRES

COMPORTEMENT ATTENDU

En tout temps, **je respecte, par mes gestes et mes paroles, tous les élèves et adultes de l'école.** Je suis les consignes demandées par tout adulte de l'école.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Une conséquence sera attribuée selon la gravité et la fréquence du comportement.

Une impolitesse grave envers un membre du personnel entraînera une suspension externe immédiate.

7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Je trie les matières résiduelles (déchets) dans les contenants appropriés disposés partout dans l'école.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Les gestes posés contribuent concrètement au respect de l'environnement qui préservera l'avenir des générations présentes et futures.

8. CODE VESTIMENTAIRE ET PORT DE COUVRE-CHEF

COMPORTEMENT ATTENDU

Considérant que l'école est un lieu d'éducation visant l'apprentissage d'attitudes et de comportements sociaux, une tenue vestimentaire appropriée à celui-ci est exigée.

La longueur des robes, des bermudas, des shorts et des jupes doit être d'une longueur minimale à la mi-cuisse.

Les vêtements doivent être **opaques, couvrir le ventre, le dos et le buste.**

Le port de la casquette, du capuchon ou de tout couvre-chef est permis aux endroits autorisés du rez-de-chaussée (dégagé, cafétéria et Espace un). Pour ma sécurité, je dois être chaussé adéquatement et de façon sécuritaire.

Les images et les messages véhiculés sur les vêtements doivent respecter les valeurs de l'école

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Les interventions concernant les vêtements inappropriés reviennent à tout adulte en présence de l'élève.

La procédure de gestion des manquements sera appliquée pour les conséquences reliées à la tenue vestimentaire.



PROCÉDURE DE GESTION DES MANQUEMENTS

Code vestimentaire



Conséquences :

1^{er} et 2^e manquement

- Casquette confisquée ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes. Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau qui la remettra à l'élève en fin de journée.

3^e manquement

Conséquences :

- Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes.
- La TES de niveau appelle les parents qui devront venir chercher la casquette.

4^e manquement et plus

Conséquences :

- Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes.
- La TES de niveau appelle les parents qui devront venir chercher la casquette.
- La TES inscrit l'élève pour une retenue midi.

9. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

COMPOURTEMENT ATTENDU

L'utilisation des appareils électroniques (cellulaire, console de jeux, montre intelligente ou autre) est **interdite durant les heures de cours, sauf à la demande d'un intervenant de l'école.**

Tel que le prévoit la Loi, il est strictement défendu de filmer, de photographier, ou d'enregistrer de quelque façon que ce soit un adulte ou un élève sans avoir obtenu au préalable son consentement écrit. Des sanctions pourraient être imposées.

UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE :

L'élève doit signer le Code d'éthique des utilisateurs des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Portneuf.

Il est interdit, en tout temps, de jouer à des jeux présentant des caractéristiques allant à l'encontre des valeurs de l'école (violence, etc.).

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

L'enseignant peut réquisitionner un appareil électronique. La procédure de gestion des manquements sera appliquée.

Un refus de remettre l'appareil électronique à l'enseignant sera considéré, par la direction, comme un refus de suivre la consigne (insubordination).

L'enseignant attribuera la note zéro à un élève qui utilisera son cellulaire, sa montre électronique ou autre pendant une évaluation.

PROCÉDURE DE GESTION DES MANQUEMENTS Cellulaire



1^{er} et 2^e manquement	Conséquences : <ul style="list-style-type: none">• Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire• Remise du cellulaire à la direction de niveau qui le remettra à l'élève en fin de journée.
3^e manquement	Conséquences : <ul style="list-style-type: none">• Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire• Remise du cellulaire à la direction de niveau.• Appel aux parents qui devront venir chercher le cellulaire.
4^e manquement et plus	Conséquences : <ul style="list-style-type: none">• Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire• Remise du cellulaire à la direction de niveau.• Appel aux parents qui devront venir chercher le cellulaire.• La TES inscrit l'élève pour une retenue midi.

10. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Je circule calmement (en marchant et sans crier).</p> <p>Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat et avoir l'autorisation pour circuler à l'intérieur de l'école.</p>	<p>Une circulation calme contribue à la sécurité de tous.</p>

11. PLAGIAT

COMPORTEMENT ATTENDU	CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES
<p>Il est interdit de plagier lors des évaluations et des travaux.</p> <p>La propriété intellectuelle des autres doit être respectée.</p>	<p>Une situation de plagiat, d'intention de plagiat ou de participation à un plagiat, sera évaluée par l'enseignant et la direction. Si l'équipe conclut au plagiat, l'élève obtiendra une conséquence allant jusqu'à la note zéro pour son travail ou son examen.</p> <p>N.B. Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur, dans un travail remis à un enseignant, constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, Internet, etc.).</p>



12. INTIMIDATION, VIOLENCE, TAXAGE ET CYBERINTIMIDATION

COMPORTEMENT ATTENDU

Toute personne **TÉMOIN ou VICTIME** d'intimidation, d'un acte de violence, de taxage ou de cyberintimidation **se doit de le dénoncer à la direction ou à un membre du personnel.**

Toute plainte sera traitée de façon confidentielle.

Selon la gravité, les parents sont informés des actes de violence et sont invités à collaborer avec les intervenants scolaires et leur jeune à la recherche de solutions. Cette démarche se fait autant avec les parents des élèves victimes que des élèves auteurs d'acte de violence.

Tout objet jugé dangereux et pouvant compromettre la sécurité (qu'il soit factice ou réel) sera confisqué et des sanctions pourront être appliquées à la discrétion de la direction.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Le plan d'action violence de l'école pour contrer l'intimidation et favoriser la bienveillance à l'égard de tous sera appliqué.

N.B. Finalement, toutes les victimes ou les parents des victimes de moins de 14 ans peuvent faire une plainte à la Sûreté du Québec, au Protecteur de l'élève ou au policier-école.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte, geste **délibéré ou non, à caractère répétitif**, exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

TAXAGE

Le taxage, c'est lorsqu'une personne tente d'obtenir un objet appartenant à une autre personne par l'extorsion, c'est-à-dire, sans son consentement et en utilisant les menaces, l'intimidation ou la force physique. Les menaces peuvent être psychologiques, physiques ou armées.

CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation, c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Les moyens de communication utilisés lors de la cyberintimidation sont les suivants : courriels, salons de clavardage (chat room), groupes de discussion, blogues, sites Web, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, etc.), jeux de rôle ou d'aventures en ligne, webcam et les messageries instantanées (textos). La cyberintimidation peut également être des rumeurs qu'on fait circuler, via Internet ou la téléphonie, et qui portent atteinte à la réputation d'une personne.

13. SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (ALCOOL, BOISSON ÉNERGISANTE, DROGUE, TABAC, VAPOTAGE)

COMPORTEMENT ATTENDU

Conformément à la loi sur le tabagisme, **il est interdit de fumer et de vapoter en tout temps à l'intérieur et sur le terrain de l'école.**

Il est aussi interdit de consommer alcool, boisson énergisante et drogue.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

La procédure de gestion des manquements sera appliquée. La direction a un droit de regard quant aux conséquences selon la gravité des manquements.

N.B. Une amende peut être émise.

PROCÉDURE DE GESTION DES MANQUEMENTS Vapotage



1^{er} manquement

Conséquences :

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remise de la vapoteuse à la direction qui appellera les parents qui devront venir la chercher.

2^e manquement

Conséquences :

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remise de la vapoteuse à la direction qui appellera les parents qui devront venir la chercher.
- L'élève est suspendu à l'interne une journée.

3^e manquement et plus

Conséquences :

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remise de la vapoteuse à la direction qui appellera les parents qui devront venir la chercher.
- L'élève est suspendu à l'externe une journée.

**La direction se réserve le droit de passer à un niveau de manquement supérieur selon la gravité du geste.*

RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNES ET ADULTES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF

(POLITIQUE DU CSS)

DROGUES, ALCOOL, ARTICLES SERVANT À LA CONSOMMATION

IL EST INTERDIT...

- d'en consommer;
- d'en être sous l'effet;
- d'en posséder;
- d'en faire le trafic;

à l'intérieur ou sur tout le terrain du centre de services scolaire et lors de toutes activités organisées par l'école. Le service du transport scolaire a prévu une suspension immédiate de trois jours pour consommation d'alcool ou de drogues dans ses véhicules.

En vertu d'un jugement de la Cour suprême du Canada de 1998, le directeur et le personnel enseignant d'une école ont le pouvoir de procéder à la fouille de certains élèves, de faire des perquisitions dans les casiers et de saisir des objets dont la possession est interdite s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée.

Sujet de l'infraction	Mesures disciplinaires concernant les élèves mineurs de centre scolaire	Mesures disciplinaires concernant les élèves majeurs de centre scolaire
<p>En consommer Être sous l'effet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Retrait immédiat à l'interne ou à l'externe de 3 jours. - Rencontre avec les parents, la direction, les intervenants et l'élève. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction. - Téléphone aux parents par la direction pour les élèves majeurs du secteur jeune. - Retrait immédiat à l'interne ou à l'externe de 3 jours - Rencontre avec la direction, les intervenants et l'élève (avec les parents pour les élèves majeurs du secteur jeunes). - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant.
<p>Posséder des articles servant à la consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Saisie de l'article et remise à la Sûreté du Québec. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction. - Saisie de l'article et remise à la Sûreté du Québec. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant.

En posséder	<ul style="list-style-type: none"> - En posséder - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Déclaration à la Sûreté du Québec et remise du matériel saisi. - Suspension immédiate de 3 jours, dont au moins une journée à l'externe. - Retour sous conditions avec les parents, la direction, les intervenants et l'élève. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. 	<ul style="list-style-type: none"> - En posséder - Rencontre de l'élève par la direction. - Déclaration à la Sûreté du Québec et remise du matériel saisi. - Suspension immédiate de 3 jours à l'externe. - Retour sous conditions avec la direction, les intervenants et l'élève (avec les parents pour les élèves majeurs du secteur jeunes). - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant.
En faire le trafic	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic - En tout temps, une demande pourra être présentée aux Services éducatifs pour une prolongation de suspension au-delà de 10 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic - Renvoi.

Il est à noter que le nombre de jours de suspension concernant la consommation et la possession peut être cumulatif.

Si récidive :

La direction et les intervenants impliqués évalueront les conséquences et les mesures d'aide appropriées à la situation.

Mesures d'aide possible :

- Rencontre individuelle et/ou de groupe
- Évaluation de la consommation
- Références aux ressources externes
- Plan d'intervention
- Contrat
- Autres

Fouille en milieu scolaire

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou **motifs raisonnables** de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie ou la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Considérant le fait que les casiers sont la propriété de l'école, il est à noter que ceux-ci peuvent également être ouverts en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

NORMES ET MODALITÉS

1. BULLETINS ET NOTE DE PASSAGE

La note de passage est de 60 % pour tous les cours.

À la parution de chaque bulletin, l'élève doit vérifier si les données qui y sont inscrites sont exactes. Lorsqu'il y a erreur, l'élève doit rencontrer l'enseignant concerné. Seule la direction peut apporter une correction officielle au bulletin.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Pour tous les élèves qui seront inscrits pour l'année scolaire en 2024-2025.

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires (DES), l'élève inscrit à l'un de ces niveaux pour l'année scolaire devra obligatoirement accumuler 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont un minimum de 20 unités reconnues de 5^e secondaire et ce, incluant obligatoirement la réussite des matières suivantes :

- 6 unités de français de la 5e secondaire;
- 4 unités d'anglais de la 5e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4e secondaire;
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5e secondaire.

L'élève qui réussira ce profil obtiendra son DES et pourra poursuivre ses études au niveau collégial ou en formation professionnelle. Il faut toutefois savoir que plusieurs programmes d'études de niveau collégial exigent des unités supplémentaires, notamment en mathématique ou en science. L'élève dispose des documents et des ressources nécessaires à l'école pour faire les vérifications qui s'imposent en fonction de son choix d'orientation.

3. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (DEP)

De façon générale, l'élève peut accéder à la formation professionnelle au secondaire (DEP) à partir du moment où il a 16 ans au 30 septembre de l'année où il prévoit y accéder et qu'il est en voie de compléter avec succès les unités des trois matières de base de 3^e ou de 4^e secondaire (français, anglais et mathématique) selon le choix de la formation. L'élève peut aussi accéder à la formation générale des adultes (FGA) à partir du moment où il aura eu 16 ans avant le 30 juin de l'année scolaire précédant son entrée.

4. RÈGLES DE PASSAGE DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

La direction d'école analyse avec son équipe-niveau l'état du profil de chaque élève et fait une recommandation de classement pour l'année suivante aux parents et aux élèves. L'élève doit s'investir dans l'ensemble des disciplines. Il doit annuellement atteindre les 24 crédits qui assurent une solidité pour l'année suivante.

L'élève de 2e secondaire à l'enseignement régulier poursuit ses apprentissages au second cycle du secondaire s'il a cumulé, au terme de son année, au moins 24 unités dont obligatoirement les unités afférentes dans deux des trois matières de base : français, anglais, mathématique.

De façon exceptionnelle, l'élève qui passe au second cycle du secondaire peut prolonger ses apprentissages au premier cycle du secondaire dans la matière de base qui n'a pas été réussie si l'analyse démontre que cette mesure de soutien est celle à privilégier.

Dans le cas où l'élève ne répond pas aux exigences de promotion, il peut :

- s'inscrire à des cours d'été pour répondre aux exigences des règles de cheminement scolaire ;
- prolonger ses apprentissages une année additionnelle au premier cycle du secondaire avec des mesures de soutien ;
- poursuivre ses apprentissages au niveau supérieur si l'analyse de ses besoins et de ses capacités démontre que ce cheminement est à privilégier et que des mesures de soutien sont mises en place ;
- poursuivre ses apprentissages, à la suite d'une étude de cas, au programme de formation à un métier semi-spécialisé (FMS), et ce, si les deux matières en échec sont français et mathématiques. Il doit, le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, être âgé d'au moins 15 ans.
- poursuivre ses apprentissages, à la suite d'une étude de cas, au profil d'apprentissage individualisé (PAI).

5. EXIGENCES POUR ÊTRE ADMIS À UN EXAMEN

L'élève doit avoir suivi le cours correspondant à l'examen synthèse ou en être dispensé selon les dispositions du Régime pédagogique.

6. EXEMPTION À UN EXAMEN DE FIN D'ANNÉE

Un enseignant peut accorder à un élève le privilège d'être exempté de son examen de fin d'année s'il obtient une moyenne de 85% et plus pour une compétence identifiée, dans une matière ciblée, à la fin de l'année scolaire. Des conditions doivent être respectées pour que l'élève puisse se prévaloir de l'exemption :

- avoir un comportement exemplaire;
- être présent à ses cours;
- faire l'ensemble des tâches exigées par l'enseignant;
- obtenir l'autorisation de ses parents.

L'élève pouvant bénéficier d'une exemption est désigné par son enseignant au début du mois de juin.

7. REMISE DES TRAVAUX

Tous les travaux doivent être remis selon les délais prévus par l'enseignant. À moins d'une entente particulière prise avant la fin du délai avec l'enseignant, l'élève qui remettra ses travaux après la date prévue accusera **une pénalité de 10 % par journée de retard (jour ouvrable)**.

Il est de la responsabilité de l'élève de faire ses devoirs. Chaque devoir non fait est compilé par l'enseignant. **Une accumulation de 5 devoirs non faits entraînera une retenue. Chaque devoir non fait supplémentaire entraînera une retenue supplémentaire. Les devoirs non faits seront remis à zéro au début de chaque étape.**

8. REPRISE D'UNE ÉVALUATION EN COURS D'ÉTAPE

L'élève doit être présent lors des évaluations. Exceptionnellement, si l'élève s'absente lors d'une évaluation locale, il doit **s'informer auprès de son enseignant du moment et du lieu de reprise prévus**. Une absence non motivée à la reprise de l'évaluation annoncée par l'enseignant sera pénalisée et la conséquence pourrait aller jusqu'à l'obtention de la note zéro. **L'élève doit se présenter au local de reprise avant 12h15, sinon, son accès se verra refusé.**

9. RETARD À L'EXAMEN LORS D'UN GEL D'HORAIRE OU D'UNE SESSION D'EXAMENS

L'élève ne peut pas entrer dans son local si son retard dépasse de 30 minutes le début de l'examen. Les retardataires seront déclarés ABSENTS À L'EXAMEN et convoqués à une reprise si le motif de retard est valable. Cependant, si la direction ne considère pas le motif valable, l'élève se verra attribuer la note zéro à cette évaluation. L'élève ne peut pas quitter la salle d'examen avant que les deux tiers du temps prévu ne soient écoulés.

10. ABSENCE À UN EXAMEN MINISTÉRIEL

L'élève qui est absent lors d'une épreuve ministérielle devra justifier son absence. La politique du guide de sanction de la Direction de la sanction des études du MÉQ (Ministère de l'Éducation du Québec) sera appliquée à la lettre. L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu se voit attribuer le code ABS sur son relevé de notes pour le cours correspondant.

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve unique pour des motifs reconnus et qu'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages à l'aide d'une épreuve équivalente autorisée par la Direction de la sanction des études (DSE), une équivalence pour absence motivée peut être envisagée. Toutefois, la DSE privilégie toujours la reprise lorsque possible. Les motifs suivants pourraient être reconnus par le Ministère pour justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique du Ministère **en 4^e et 5^e secondaire** :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le chef de service de la DSE.

11. DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES

L'élève **ou son parent** qui se sent lésé a droit à une demande de révision de notes **et ce, dix jours ouvrables** suivant la réception du résultat de l'évaluation et/ou du résultat de l'étape. **Pour ce faire, il doit compléter un formulaire de révision de notes en communiquant avec la direction de son niveau.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE

ACTIVITÉS SPORTIVES

Équipes parascolaires (ligue scolaire) : soccer, futsal, basketball, badminton, hockey, cheerleading, volleyball et football. Participation aux rencontres régionales et provinciales. Plateaux sportifs libres tous les midis.

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (LOCAL 2110)

Conseil étudiant, Cervelet d'Or Desjardins, activité du midi (Les Fêtards), sorties en plein air, comité du bal, comité de l'album des finissants, comité des Avertis, magasin du monde Chez Pépin et beaucoup d'autres.

ACTIVITÉS GRATUITES, SERVICES ET ENCADREMENT MIDI

Salle de dégagement (tennis sur table, hockey sur table, jeux de société, billard, animations diverses), sports libres, salle d'entraînement, laboratoire informatique, bibliothèque, terrains extérieurs avec prêt de matériel (basketball, volleyball, soccer, tennis et baseball), radio étudiante.

LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

En éducation physique, tout comme durant les activités du midi et les activités parascolaires, ton comportement a un impact majeur sur ton sport, tes coéquipiers, tes adversaires, ton entraîneur, ton enseignant, tes partisans et toi-même. Afin de favoriser un bon esprit sportif, ton école te propose un code de vie du sportif.

RESPECT

- Considérer chaque athlète, enseignant, entraîneur, arbitre et spectateur avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition
- Agir avec courtoisie et faire usage d'un langage précis et sans injures durant la pratique d'une activité, et ce, envers tous

INTÉGRITÉ

- Faire preuve d'honnêteté dans tes relations sportives
- Poursuivre et honorer tes engagements jusqu'au bout
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie

RESPONSABILITÉ

- Démontrer que tu as la maîtrise de toi
- Refuser toute violence verbale ou physique
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire
- Accepter la défaite en reconnaissant tes erreurs et le travail de l'adversaire



ESPRIT SPORTIF

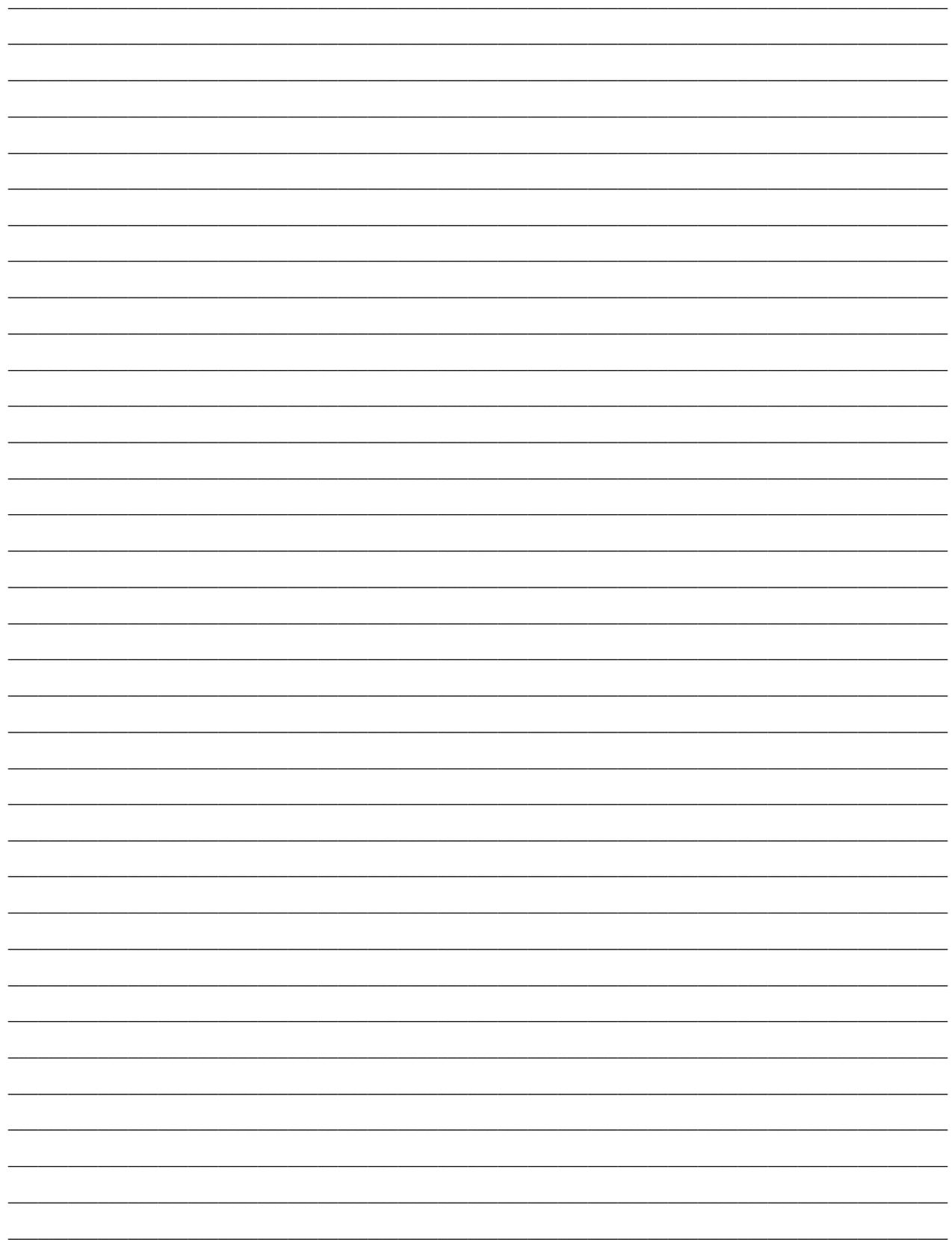
- S'amuser avant tout
- Contribuer à créer un climat qui reflète les valeurs du sport
- Donner le meilleur de toi-même
- Être capable de féliciter l'équipe adverse en situation de victoire et de défaite

Ainsi, par cette charte, l'équipe des enseignants d'éducation physique vise à favoriser ton dépassement sur les plans physique, intellectuel et éthique par le biais de la pratique de l'activité sportive.

HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS

Matières	Jour	Heure	Local
Français			
Mathématique			
Anglais			
Éducation physique			
Science			
Univers social			
Option 1			
Option 2			

Notes personnelles

A thick vertical black bar on the left side of the page.
A large area of horizontal lines for writing, spanning the width of the page below the title and to the right of the vertical bar.